

## ÉTUDE DE POTENTIEL ET PROCESSUS DE CERTIFICATION D'UN PROJET CARBONE

Un projet carbone (ou un scénario de projet carbone) est à l'origine un projet de développement ou une unité de production et de distribution de solution efficace qui vise à réduire les émissions de GES dans une zone géographique délimitée (pays, départements et/communes) suivant un cadre standard d'une méthodologie de référence.

Le projet carbone est présenté par des participants au projet regroupant une ou des personnes morales légalement constituées (ONG, entreprises individuelles, SARL, GIE, Groupement ou association...).

Ce document vise à clarifier les points importants à analyser pour juger de la pertinence de la finance carbone avant de se lancer dans le processus de certification. Cela correspond aux étapes 1 à 3 du cycle de certification présenté ci-dessous et concerne à la fois le porteur de projet ou les éventuels consultants engagés en relation avec les autorités locales et les labels carbone.



## ÉTUDE DU POTENTIEL D'UN PROJET CARBONE : PREFAISABILITE

L'étape de préfaisabilité vise à étudier les grandes lignes et le plan financier du projet carbone incluant la quantification des émissions réduites potentielles, l'élaboration d'un plan d'affaire et un système de gouvernance de la personne morale (structuration, capacités techniques, schéma sur la logistique d'approvisionnement et de distribution, environnement de travail, sécurité et formation...).

Il s'agit d'élaborer une note d'idée de projet (PIN) ou concept note de projet (PCN) de 5 à 10 pages qui présente une grande partie des informations de base requises pour vérifier l'éligibilité du projet.

Ce document doit reprendre les éléments suivants :

<b>Type du projet :</b>	Grande catégorie dans laquelle s'inscrit le projet, par exemple (liste non-exhaustives) <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Electricité renouvelables</b></li> <li>- <b>Efficacité énergétique – domestique (II)</b></li> <li>- <b>Reforestation</b></li> <li>- <b>Procédés industriels</b></li> </ul>
<b>Technologie approuvée :</b>	A définir selon type de projet
<b>Localisation du projet :</b>	Périmètre de dissémination de la technologie (pays -région – communes, selon taille du projet) et délimitation de la zone d'intervention
<b>Objectif du projet :</b>	Explication de la visée du projet et de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre. <i>Exemple d'un projet de foyers de cuisson : Le projet foyer améliorés remplace le foyer traditionnel à faible efficacité, utilisés pour répondre aux besoins d'énergie thermique similaires dans la ligne de base.</i>
<b>Démonstration de l'additionnalité</b>	Choix des obstacles montrant la complémentarité du projet.
<b>Choix de la méthodologie appliquée</b>	Parmi les différents standards existant, choix d'une méthode de labellisation pertinente en fonction des activités du projet
<b>Choix du scénario de référence</b>	Définition de la situation la plus probable en l'absence de projet
<b>Quantité totale prévue d'émissions de gaz à effet de serre (GES) des réductions par rapport au scénario « de référence » ;</b>	Variable en tonne d'équivalent CO2 évités du projet.
<b>Taille du projet (échelle)</b>	Micro & petite ou Grande, à définir en fonction du nombre de crédits potentiels générés
<b>Plan de suivi</b>	Bonnes pratiques de suivi du projet selon le contexte.
<b>Définir la durée de comptabilisation des crédits :</b>	Cycle de 10 ans ou 5 à 7 ans renouvelable 2 fois
<b>Prix suggéré des réductions d'émissions certifiées/vérifiées (CER/VER).</b>	Variable en US\$/tonne d'équivalent CO2 évités du projet.
<b>Bénéfices sociaux et environnementaux</b>	Conformité sur les priorités du développement durable du pays hôte

### **1.1 Non objection des autorités du pays hôte**

La formalisation d'une NIP consiste à présenter aux autorités du pays hôte les grandes lignes du projet GES potentiel. La NIP finalisée doit être accompagnée d'une lettre d'intérêt des autorités du pays hôte pour avis de non objection après un test d'éligibilité et de conformité avec les priorités de développement durable.

### **1.2 Choix de la technologie :**

Les participants au projet doivent faire le choix d'un modèle localement éprouvé avec des caractéristiques techniques précises et répliquables, qui répond aux besoins de la population cible dans le moyen et long terme, à coût initial acceptable.

Le projet GES potentiel doit veiller au maintien du défi technique et durable de la technologie par l'organisation d'une série de formation initiale, continue d'usage, le développement d'un accès aux matières premières locales et de service après dissémination du produit.

### **1.3 Délimitation de la zone d'intervention :**

Selon la taille du projet, les participants au projet peuvent s'assurer d'être dans un pays moins avancé (PMA). En option supplémentaire, considérer une zone d'intervention géographique regroupant un groupe homogène de bénéficiaires et/ou des bénéficiaires utilisateurs des combustibles/équipements/ produits de pratiques courantes (par exemple le bois/foyer-type) avant le projet présenté.

---

## 1.4 Choix de la méthodologie appliquée au projet

Le choix de la méthodologie de certification est une étape essentielle dans le processus de certification, c'est à ce moment que le porteur de projet doit vérifier qu'il valide les différents critères d'éligibilité de la finance carbone (voir schéma) ainsi que les exigences spécifiques du standard choisi. La méthodologie donnera ensuite toutes les indications nécessaires aux calculs des réductions d'émissions du projet.

### LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ D'UN PROJET DE COMPENSATION

INFC compensation carbone

www.info-compensation-carbone.com



### Lien vers les méthodologies des principaux standards :

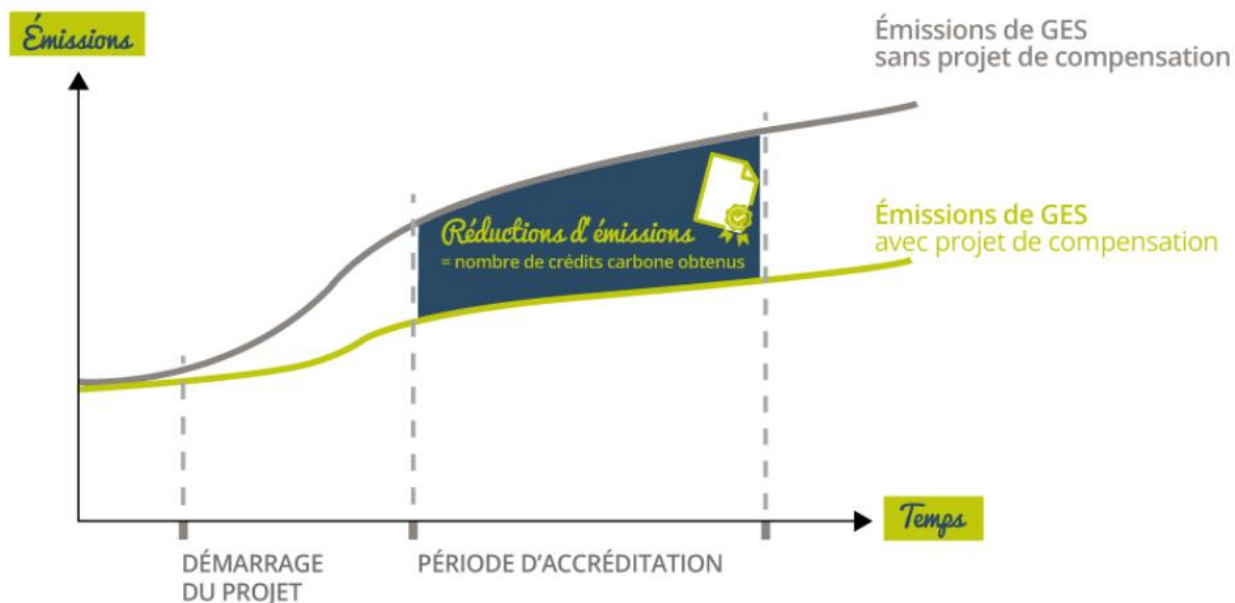
- Liste méthodologies *Gold Standard* : <https://www.goldstandard.org/project-developers/standard-documents>
- Liste méthodologies *Verra* : <https://verra.org/methodologies/>
- Liste méthodologies *Clean development mecanism* : <https://cdm.unfccc.int/methodologies/SSCmethodologies/approved>
- Liste méthodologies *Label bas-carbone (France)* : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Un tableau comparatif des principaux standards internationaux est disponible en annexe.

## 1.5 Choix du scénario de référence

La ligne de base ou scénario de référence est une construction imaginaire qui représente les émissions de GES qui se produiraient en l'absence du projet GES potentiel. Les émissions réelles réalisées du projet GES potentiel sont comparées à la situation de référence qui est toujours établie ex-ante. La différence entre le scénario de référence et les émissions réelles représentent les réductions d'émissions du projet à l'origine des crédits carbone (voir schéma).

### SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE



Exemples de scénario de référence pour quelques projets :

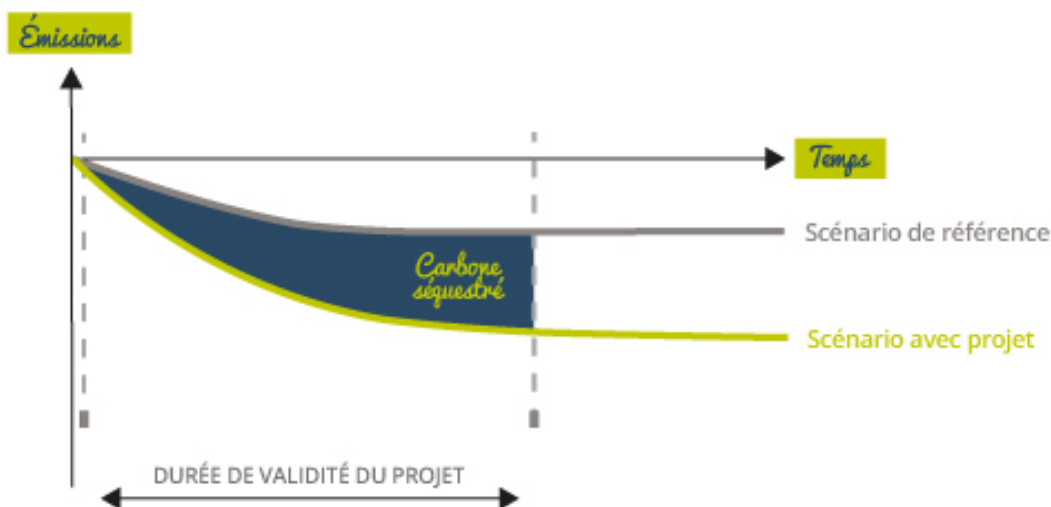
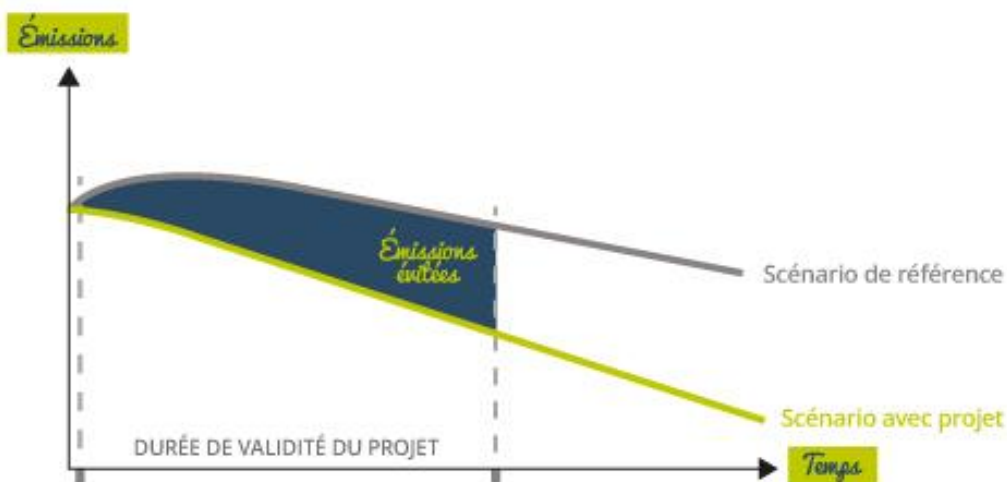
Secteur	Type de projet	Ligne de base	Paramètre clé
Distribution de l'énergie	Electricité renouvelable	L'activité de projet fournit de l'électricité aux consommateurs qui, avant la mise en œuvre du projet, n'étaient pas connectés à un réseau national et étaient alimentés par un mini-réseau à forte intensité de carbone ou des groupes électrogènes autonomes.	Suivi consommation d'électricité  +1000 kWh/an
Demande en énergie	Efficacité énergétique – domestique	Introduction de nouvelles unités de production d'énergie thermique efficaces, par ex. cuisinières ou fours ou séchoirs à biomasse efficaces pour réduire l'utilisation de biomasse non renouvelable pour la combustion.	Suivi nombre de technologies utilisées
		Activités pour l'adoption d'ampoules écoénergétiques pour remplacer les ampoules moins efficaces dans les ménages.	Suivi nombre de lampes utilisées
	Substitution de combustible	Mesures d'efficacité énergétique et de changement de combustible mises en œuvre dans les activités, installations ou processus agricoles.	Nombre de combustible diffusé

## 1.6 Evaluation du potentiel de réduction d'émissions d'un projet

Les réductions d'émissions de GES sont variables en fonction des technologies mises en place selon le type de projet présenté (électricité renouvelable, efficacité énergétique-domestique, etc.). Les méthodologies de finance carbone donnent des indications sur la manière de mesurer les réductions d'émissions qui correspondent à la différence entre les émissions du scénario de référence et avec projet. Dans certains cas, des outils de calculs sont également recommandés par les méthodes.

On peut distinguer deux types de réductions d'émissions éligibles pour la génération de crédits carbone, les émissions évitées et le carbone séquestré (voir schéma ci-dessous).

### ÉMISSIONS ÉVITÉES ET CARBONE SÉQUESTRÉ



## 1.7 Évaluation des coûts de labellisation et des revenus de la vente de crédits

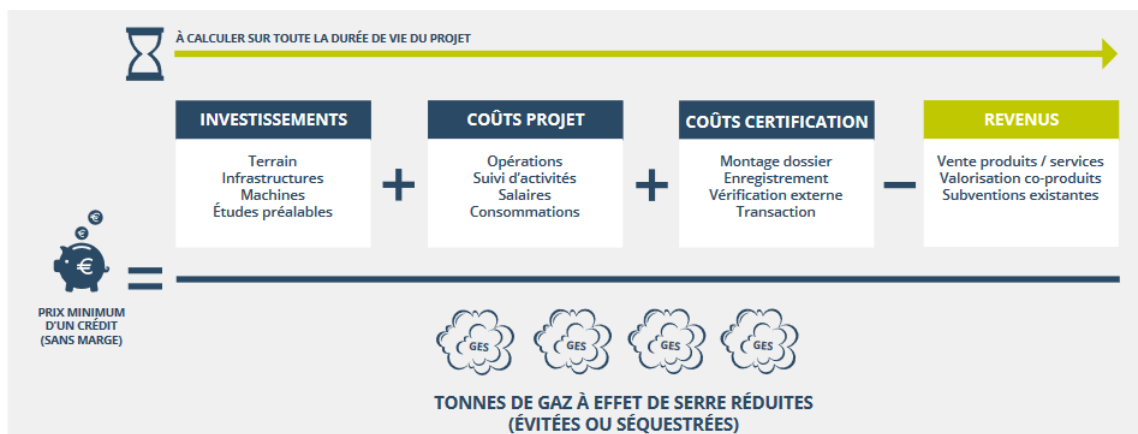
Le choix pour se lancer ou non dans une certification carbone doit également reposer sur des données financières afin de s'assurer que les coûts de certifications seront bien couverts par la vente de crédits carbone et permettront au projet de dégager les bénéfices nécessaires à la mise en œuvre des activités. Les frais sont en effet importants pour couvrir l'ensemble des étapes de la certification avec une part de coûts fixes (enregistrement, validation du PDD) et des coûts variables (audits, délivrances des crédits).

### Exemple du Label Gold Standard

Etape	Description	Coût
Frais d'ouverture un compte de porteur de projet sur le registre GS*	Frais Annuel du Compte	\$1,000 par compte par an*
Frais de certification du projet	Audit préliminaire du PDD	\$500 par projet (microscale) \$900 par projet (autres)
	Audit de conception du projet	\$0.15 par crédit - dans la limite de 1000\$ - moins les frais d'audit préliminaire
	Audit de performance	\$650 par projet (microscale) \$1,000 par projet (autres)
Frais de Validation et la Vérification du projet	Frais de validation du PDD	\$5,000 par projet
	Frais annuels de vérification	\$2,500 par projet et par an
Frais pour la première année de délivrance des crédits	Gold Standard VER	\$0.15 par crédit - moins les frais d'audit de de performance
Délivrances ultérieures	Gold Standard VER	\$0.30 par crédit - moins les frais d'audit de de performance

Source : <https://globalgoals.goldstandard.org/fees/>

Gold Standard vend des réductions d'émissions vérifiées (crédits carbone) au nom des développeurs de projets participants. Pour garantir la viabilité des projets, un prix minimum est appliqué pour chaque type de projet. Ce prix minimum est calculé sur la base du *Fairtrade carbon credit pricing model* (voir schéma). Avec ces prix minimums comme point de départ, les développeurs de projets peuvent choisir à quel prix vendre leurs crédits et justifier les différences de prix avec d'autres projets.





---

## PREPARATION DE L'ELABORATION DU PDD

Toute demande d'enregistrement de projet carbone doit s'appuyer sur un PDD. Ce document regroupe une bonne présentation du contexte et objectif du projet GES potentiel (développés au cours de l'élaboration de la NIP), une démonstration de l'additionnalité, un plan de suivi ; une évaluation des réductions d'émissions.

Les formats standards du PDD disponibles sur les sites de l'UNFCCC et le Gold Standard :

[https://cdm.unfccc.int/Reference/PDDs\\_Forms/index.html](https://cdm.unfccc.int/Reference/PDDs_Forms/index.html) et

<https://www.goldstandard.org/project-developers/standard-documents> .

### 2.1 Démonstration de l'additionnalité du projet

Les participants au projet doivent être en mesure de démontrer la complémentarité de leur projet GES potentiel. Cela signifie qu'ils doivent prouver que les émissions de GES évitées sont en dessous de celles qui se seraient produites en l'absence du projet présenté.

Les guides pour suivre les règles de démonstration de l'additionnalité sont disponibles sur les sites de l'UNFCCC et le Gold Standard :

<https://cdm.unfccc.int/methodologies/PAMethodologies/tools/am-tool-01-v7.0.0.pdf>

<https://cdm.unfccc.int/methodologies/PAMethodologies/tools/am-tool-19-v9.pdf> (micro projet)

<https://cdm.unfccc.int/methodologies/PAMethodologies/tools/am-tool-21-v13.1.pdf> (petit projet)

<https://globalgoals.goldstandard.org/201-ar-community-services-activity-requirements/>

Les projets peuvent être considérés comme supplémentaires en raison de l'existence d'un ou plusieurs des obstacles suivants :

- Obstacle à l'investissement : un projet de GES est supposé être additionnel s'il peut être démontré que sans les revenus attendus de la vente de crédits carbone, le projet envisagé serait moins attractif financièrement que le scénario de référence ;
- Barrière technologique : le projet présenté et ses réductions de GES potentiel associées sont considérés comme supplémentaires si le projet de GES implique une technologie qui n'est pas susceptible d'être utilisée pour des raisons autres que la réduction des émissions de GES.
- Obstacle dû à la pratique en vigueur : le projet présenté doit réduire les émissions de GES en dessous des niveaux produits par les technologies de « pratique courante » qui produisent les mêmes produits et services que le projet présenté.
- Barrières institutionnelles : les participants au projet montrent que les émissions seraient réduites en dessous du niveau requis par les politiques, réglementations, directives officielles.

**Vidéo** : « *Compensation carbone - L'additionnalité des projets, qu'est-ce que c'est ?* » - [Lien vers la vidéo](#)

---



## 2.2 Période de comptabilisation et durée du projet

La période de comptabilisation (c'est-à-dire la période pendant laquelle le projet génère CER/VER) peut démarrer avant l'enregistrement mais le projet ne peut générer des CER/VER qu'après la date de son enregistrement.

La date de démarrage d'un projet carbone est la date à laquelle commence la mise en œuvre ou la construction ou l'action réelle d'une activité de projet.

Les participants au projet peuvent choisir :

- soit une période de crédit de 10 ans sans option de renouvellement (sans risque, car elle est immuable une fois validée),
- soit une période de référence de cinq ou sept ans qui peut être renouvelée au plus deux fois (3x7 ans = 21 ans MDP, 3x5 ans = 15 ans GS).

À chaque renouvellement, une entité opérationnelle désignée (EOD) doit déterminer que la ligne de base d'origine est toujours valide ou a été mise à jour en tenant compte de la nouvelle date, le cas échéant.

## 2.3 Plan et méthodologie de suivi

Les participants au projet doivent inclure un plan de suivi dans le document de présentation de projet. Il indique comment les données sont collectées et archivées afin de calculer les réductions d'émissions et les éventuelles fuites du projet. L'archivage est sauvegardé dans un registre des ventes exact et complet tout au long de la période de crédit. Le dossier doit être aussi sauvegardé électroniquement. Les données requises pour chaque foyer du projet comprennent : date et zone de vente, modèle avec numéro identifiant unique et quantité totale d'équipements vendus.

## 2.4 Validation et enregistrement du projet

La validation est l'évaluation indépendante d'un projet par une entité opérationnelle désignée (EOD) par rapport aux exigences du MDP et/ou GS. Les participants au projet doivent sélectionner et contracter une entité opérationnelle pour valider leur projet proposé. La liste actualisée des auditeurs en novembre 2022 : <https://cdm.unfccc.int/DOE/list/index.html>.

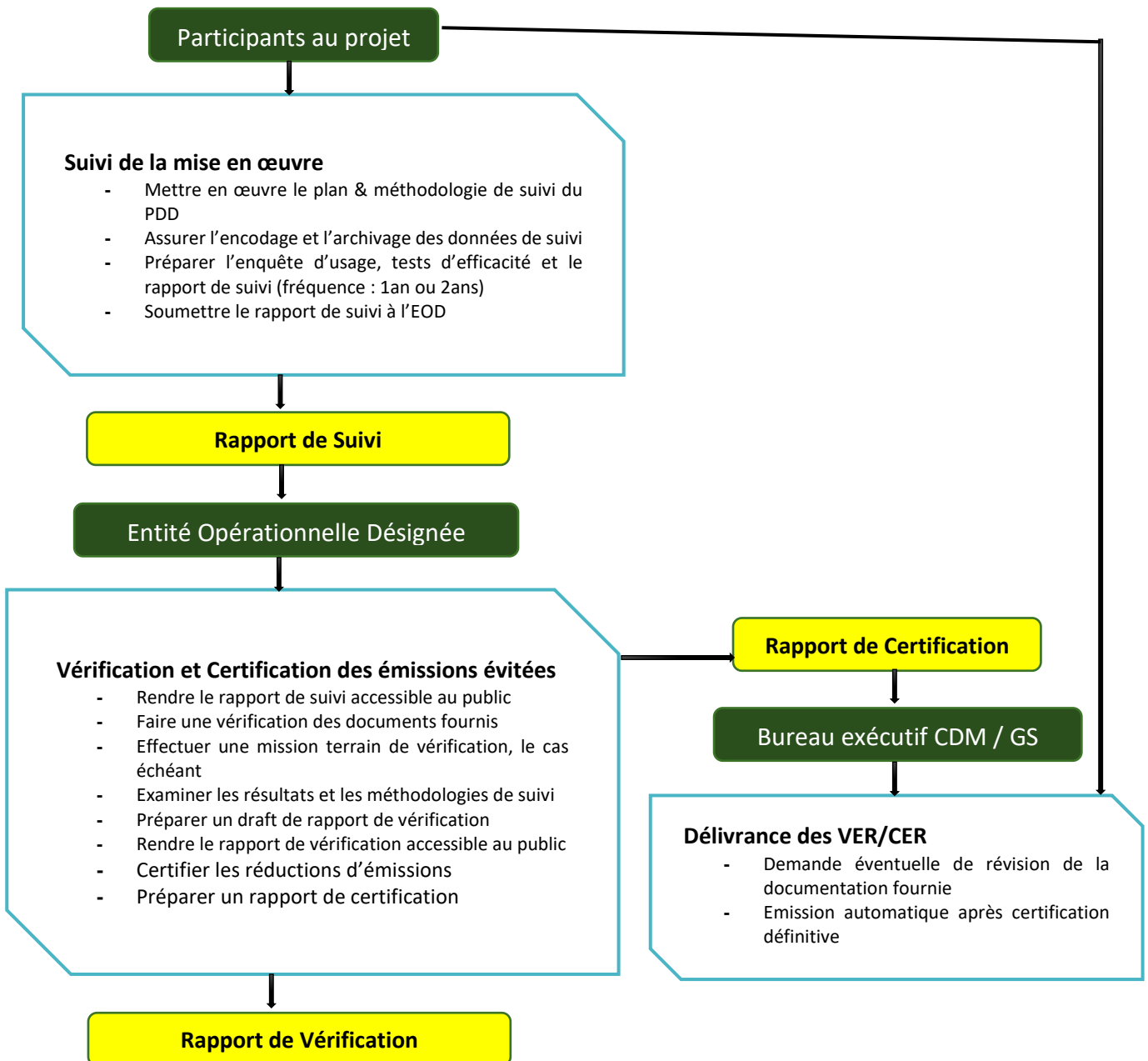
L'EOD sélectionnée pour effectuer la validation doit examiner le PDD et toute documentation à l'appui (par exemple, commentaires des parties prenantes locales, lettre d'approbation des autorités locales, etc.) et confirmer que les exigences du CDM/GS ont été respectées (rapport de validation).

L'inscription est l'acceptation formelle d'un projet validé par le bureau exécutif du MDP et/ou GS. L'enregistrement est une condition préalable à la vérification, à la certification et à la délivrance des CER/VER liées au projet.







---

## PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### Synthèse descriptive des étapes de mise en œuvre



## ANNEXE : Comparaison des principaux Labels internationaux de la finance carbone

Label	Date de création	Nombre de crédits générés <sup>1</sup>	Utilisation possible des crédits	Zone géographique	Type de projets labellisés	Prise en compte des co-bénéfices
	2001 (CCNUCC)	2 milliards	Marché réglementé Marché volontaire CORSIA	Toutes zones géographiques	Tous types de projets	Affichage des co-bénéfices associés aux projets
	2005 (IETA, WEF et Climate Group)	537 millions	Marché volontaire CORSIA	Toutes zones géographiques	Tous types de projet Principalement UTCATF <sup>2</sup> depuis 2017	Possible certification additionnelle CCB (Climate Community & Biodiversity)
	2003 (WWF et autres ONG)	142 millions	Marché réglementé Marché volontaire CORSIA	Toutes zones géographiques	Tous types de projets	Impact sur les ODD inclus dans le prix de vente et possibles certifications additionnelles
	2001 (Etat de Californie)	140 millions	Marché réglementé Californien Marché volontaire CORSIA	Amérique du Nord	Activités couvertes par une méthode	Co-bénéfices inclus dans les prérequis pour la labellisation mais aucun affichage.
	1996 (ONG Winrock International)	Données non disponibles	Marché réglementé Californien Marché volontaire CORSIA	Toutes zones géographiques (principalement Etats-Unis)	Activités couvertes par une méthode	Co-bénéfices inclus dans les prérequis pour la labellisation mais aucun affichage.
	1994 (Université d'Edinbourg)	4 millions	Marché volontaire	Toutes zones géographiques	Projets de conservation et de restauration	Prérequis essentiel pour qu'un projet soit éligible et affichage des co-bénéfices

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'après les sites internet des labels

<sup>2</sup> Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie